

## CONSEIL D'ÉDUCATION

## Relations avec la clientèle

### Politique 3.3

---

En ce qui concerne les rapports avec les bénéficiaires actuels ou potentiels, la direction générale n'autorise ou ne tolère aucune situation, procédure ou décision dangereuse, indigne, inutilement intrusive ou préjudiciable à la sécurité et à la confidentialité et au respect de la vie privée.

En conséquence, la direction générale:

- 3.3.1 Ne tolère pas que l'on traite un élève ou un parent autrement qu'avec dignité, respect et empressement.
- 3.3.2 Ne tolère pas que l'on utilise, aux fins de la collecte, de l'examen, de la transmission ou de la sauvegarde des renseignements sur les élèves ou sur les parents, des méthodes qui n'assurent pas la confidentialité des données recueillies.
- 3.3.3 Ne tolère pas de situations, d'installations et d'équipements, y compris les écoles et les bâtiments loués, qui n'assurent pas un niveau raisonnable de confidentialité et de sécurité.
- 3.3.4 Ne tolère pas que l'on néglige d'expliquer clairement aux élèves et aux parents le service auquel ils sont en droit de s'attendre.
- 3.3.5 Ne tolère pas que l'on néglige d'informer les élèves et les parents de cette politique ou de fournir, à ceux qui jugent avoir été mal informés de leurs droits aux termes de la présente, un mécanisme d'examen de leur plainte.